

NOM DE L'ÉLÈVE :

6<sup>ème</sup> :

Tous les élèves des classes de 6<sup>ème</sup> du collège de Montendre sont invités à participer, à **LA JOURNÉE DÉCOUVERTE**, avec les autres élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges du canton.

**Le jeudi 28 septembre 2023.  
PARC MYSTERA - MONTENDRE**

**Départ du collège** prévu dès 9h00, à pied. Les élèves seront encadrés par des enseignants, surveillants et AESH du collège.

**Un pique-nique** est prévu par le service de restauration (les élèves externes sont priés de prendre contact avec la gestionnaire : prix du ticket 3.60€). (Se munir : gourde, casquette, petit sac à dos)

**Départ de Mystéra** prévu entre 15h et 16h (les élèves de la classe sport reviendront au collège pour 15h).

**Vous voudrez bien signer l'autorisation de sortie et l'autorisation de photographie, ci-dessous.**



Bien cordialement,  
L'équipe pédagogique

**Demande d'autorisation d'utiliser des photographies réalisées lors de la « Journée Découverte des 6<sup>èmes</sup> »**

Dans le cadre de la « Journée Découverte des 6<sup>èmes</sup> » qui aura lieu le jeudi 28 septembre 2023 au Parc Mysterra à Montendre, des photos seront réalisées. Elles seront utilisées par les collèges pour diffusion dans le journal du collège ou sur le site internet. Elles pourront aussi être utilisées par les conseillers départementaux pour leur page Facebook.

Certaines pourront illustrer des articles ou des sites de pédagogie choisis en fonction de leur sérieux et sans caractère lucratif.

Nous sollicitons donc votre autorisation pour ces utilisations des photographies représentant votre enfant. Nous vous tiendrons informés de toute utilisation des photographies réalisées.

Nous vous remercions de placer une croix dans les cases de votre choix.

Utilisation	D'accord	Pas d'accord
Accord pour que mon enfant soit photographié dans le cadre de la « Journée Découverte des 6 <sup>èmes</sup> »		
Accord pour la publication dans le journal du collège		
Accord pour la publication sur le site internet du collège. Les légendes des photos ne comporteront pas de renseignements susceptibles d'identifier précisément l'élève (ni nom de famille ni adresse).		
Accord pour la publication sur la page Facebook des conseillers départementaux. Les visages des enfants seront floutés et les légendes des photos ne comporteront pas de renseignements susceptibles d'identifier précisément l'élève (ni nom de famille ni adresse).		

Nom et prénom du représentant légal : .....

Fait à ....., le ..... **Signature du représentant légal**